

Communauté de Communes de l'Orée de Puisaye



COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 AVRIL 2014

L'an deux mil quatorze et le trente avril à dix-neuf heures quinze, le conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de la Commune de Chevillon, membre de la Communauté de Communes de l'Orée de Puisaye sous la présidence de Monsieur Michel Courtois. Étaient présents Mesdames et Messieurs Lionel MOREAU, Bruno ACKERMANN, Noël ARDUIN, Fabienne JAVON, Eric JUBLOT, Nathalie SAULNIER, Patrick TAVELIN, Lucile LESINCE, Florian BOURGEOIS, Sonia BOURGEOIS ZIMMERMANN, Sylvie GOIS, Rose-Marie VUILLERMOZ, Régis MOREAU, Roger TAVELIN, Viviane VASSET, Daniel ROY, Régis POIRIER, Michel COURTOIS, Joël LALES, Gilbert LE DRUILLENEC, Martine MOREAU, Annick BAUDENON NOIVILLE, Claudine BERNIER, Hervé CHAPUIS, Michel BEULLARD, Samuel GRANDJEAN, Alain VAVON.

Absents excusés : Danny BOURGES (pouvoir à Fabienne JAVON), Virginie LECOURT (pouvoir à Eric JUBLOT), Francis MOREAU (pouvoir à Michel COURTOIS), Bernard MOISSETTE (pouvoir à Michel BEULLARD), Isabelle LEON-DUFOUR, Jean-Pierre GERARDIN.

Membres présents : 27

Pouvoirs : 4

Membres afférents au conseil : 33

Membres ayant pris part à la délibération : 31

Date de convocation : 24 avril 2014

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Madame JAVON Fabienne est élue secrétaire de séance.

Bureau de la CCOP.

Le président expose à l'assemblée que les 5 vice-présidents ont les attributions suivantes :

1^{er} vice-président (Monsieur Noël Arduin) : Administration générale, finances, CLECT, sports, gymnase, culture.

2^{ème} vice-président (Monsieur Joël Lalès) : Enfance, petite enfance, crèche, CHSL, écoles, rythmes scolaires.

3^{ème} vice-président (Monsieur Michel Beullard) : Personnel communautaire, SCOT, TEPOS, développement durable.

4^{ème} vice-président (Monsieur Eric Jublot) : SPANC, assainissement collectif, urbanisme, habitat, voirie, travaux.

5^{ème} vice-président (Monsieur Hervé Chapuis) : Développement économique, tourisme, numérique, téléphonie mobile, communication.

Il informe l'assemblée que la composition du bureau n'est pas inscrite au sein des statuts de la Communauté de Communes de l'Orée de Puisaye, et qu'elle doit être fixée par délibération.

Il estime que pour une gouvernance territoriale équilibrée, la présence des Maires (ou du conseiller municipal les représentant) et des 5 Vice-présidents sont indispensables au sein du Bureau de la CCOP, fixant le nombre des participants à 15.

L'assemblée approuve ces dispositions. Le bureau sera donc composé comme suit :

Michel COURTOIS	Président CCOP, Maire de Perreux
Noël ARDUIN	1 ^{er} Vice-président CCOP
Joël LALES	2 ^{ème} Vice-président, Maire de Prunoy
Michel BEULLARD	3 ^{ème} Vice-président, Maire de Villefranche
Eric JUBLOT	4 ^{ème} Vice-président, Maire de Charny
Hervé CHAPPUIS	5 ^{ème} Vice-président, Maire de St Martin s/Ouanne
Rose-Marie VUILLERMOZ	Maire de Dicy
Florian BOURGEOIS	Maire de Chevillon
Lucile LESINCE	Maire de Chêne-Arnoult
Régis MOREAU	Maire de Fontenouilles
Lionel MOREAU	Maire de Chambeugle
Régis POIRIER	Maire de Marchais-Beton
Daniel ROY	Maire de Malicorne
Roger TAVELIN	Maire de Grandchamp
Martine MOREAU	Maire de Saint Denis s/Ouanne.

Délégués aux organismes extérieurs à la CCOP

Le président expose qu'il faut désigner les délégués de la communauté de communes auprès de différents organismes dont la CCOP fait partie.

Les conseillers communautaires procèdent à ces désignations.

- SYNDICAT MIXTE DE PUISAYE

Mesdames et Messieurs COURTOIS Michel, VUILLERMOZ Rose-Marie, BOURGEOIS Florian, TAVELIN Patrick, TAVELIN Roger, LALES Joël, BEULLARD Michel, ACKERMANN Bruno, MOREAU Francis, CHAPPUIS Hervé, ROY Daniel, ayant obtenu la majorité absolue à main levée, ont été proclamés délégués titulaires.

Mesdames et Messieurs SAULNIER Nathalie, VASSET Vivianne, GOIS Sylvie, BEAUDENON NOIVILLE Annick, LE DRUILLENEC Gilbert, POIRIER Régis, VAVON Alain, JUBLOT Eric, MOREAU Lionel, JAVON Fabienne, GERARDIN Jean-Pierre, ayant obtenu la majorité absolue à main levée, ont été proclamés délégués suppléants.

- SYNDICAT MIXTE DE LA FOURRIERE ANIMALE DU SENONAI

Monsieur MOISETTE Bernard, ayant obtenu la majorité absolue à main levée, a été proclamé délégué titulaire.

Madame BERENTZWILLER Véronique, ayant obtenu la majorité absolue à main levée, a été proclamée déléguée suppléante.

- SYNDICAT MIXTE DE LA FOURRIERE ANIMALE DU CENTRE YONNE

Madame GOIS Sylvie et Monsieur DAVEAU Max, ayant obtenu la majorité absolue à main levée, ont été proclamés délégués titulaires.

Messieurs DELAMASANTIERE Pierre et ROIGNEAU Jean-Pierre, ayant obtenu la majorité absolue à main levée, ont été proclamés délégués suppléants.

- FEDERATION ANC PUISAYE-FORTERRE- SPANC

Monsieur GRANDJEAN Samuel, ayant obtenu la majorité absolue à main levée, a été proclamé délégué titulaire.

Monsieur LE DRUILLENEC Gilbert, ayant obtenu la majorité absolue à main levée, a été proclamé délégué suppléant.

- ASSOCIATION ENFANCE ET LOISIRS

MM. Et Mme BOURGEOIS ZIMMERMANN Sonia, JAVON Fabienne, BOURGES Danny, BATAILLE Catherine, BEULLARD Michel, LALES Joël, BERNIER Claudine, LAMBRECHT Nicolas, POIRIER Régis ayant obtenu la majorité des voix à main levée ont été proclamés délégués titulaires.

MM. Et Mme DELECLUZE Philippe, SAULNIER Nathalie, JANNOT Gaëlle, POIRIER Régis, BAILLIET Agnès, GRUÉ Claire, MATHELIE Sandrine, RABILLON Angeline ayant obtenu la majorité absolue à main levée, ont été proclamés délégués suppléants.

- ASSOCIATION CALINOIRS

Messieurs LALES Joël et DELECLUSE Philippe ayant obtenu la majorité absolue à main levée, ont été proclamés délégués titulaires.

Mesdames VILLETTE Karine et ZIMMERMANN BOURGEOIS Sonia ayant obtenu la majorité absolue à main levée, ont été proclamées déléguées suppléantes.

- SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE PUISAYE-FORTERRE

Mesdames et Messieurs COURTOIS Michel, JUBLOT Eric, BOURGEOIS Florian, VUILLERMOZ Rose-Marie, BEULLARD Michel, ARDUIN Noël, MANTEZ Chantal, ayant obtenu la majorité absolue à main levée, ont été proclamés délégués.

- CENTRE NATIONAL D'ACTION SOCIALE

Madame BOURGES Danny, ayant obtenu la majorité absolue à main levée, a été proclamée déléguée titulaire.

Monsieur GERARDIN Jean-Pierre, ayant obtenu la majorité absolue à main levée, a été proclamé délégué suppléant.

- COMMISSION EXTRA SYNDICALE ECOLE DE MUSIQUE

Monsieur COURTOIS Michel, ayant obtenu la majorité absolue à mains levées, a été proclamé délégué titulaire.

Monsieur MALTHET Bernard, ayant obtenu la majorité absolue à mains levées, a été proclamé délégué suppléant.

- COMMISSION EXTRA SYNDICALE TOURISME

Madame SAULNIER Nathalie, ayant obtenu la majorité absolue à main levée, a été proclamée déléguée titulaire.

Monsieur LECLERC Jean Jacques, ayant obtenu la majorité absolue à main levée, a été proclamé délégué suppléant.

- COMMISSION EXTRA SYNDICALE TEPOS

Madame MANTEZ Chantal et Monsieur BEULLARD Michel, ayant obtenu la majorité absolue à main levée, ont été proclamés délégués titulaires.

Monsieur LALES Joël et Monsieur LAURENT Arnaud, ayant obtenu la majorité absolue à main levée, ont été proclamés délégués suppléants.

- OFFICE DU TOURISME*

Monsieur GERARDIN Jean-Pierre et Monsieur FARION Jean-François, ayant obtenu la majorité absolue à main levée, ont été proclamés délégués titulaires.

Madame GOIS Sylvie et Madame SAULNIER Nathalie, ayant obtenu la majorité absolue à main levée, ont été proclamées délégués suppléantes.

- CLUB DE LECTURE (Bibliothèque)

Madame LEBEGUE Sophie et Madame BERNIER Claudine, ayant obtenu la majorité absolue à main levée, ont été proclamés délégués titulaires.

Madame GOIS Sylvie et Monsieur ARDUIN Noël, ayant obtenu la majorité absolue à main levée, ont été proclamés délégués suppléants.

- AGENCE DEPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT

Madame Rose-Marie VUILLERMOZ ayant obtenu la majorité absolue à main levée, a été proclamée déléguée titulaire.

Monsieur Eric JUBLOT ayant obtenu la majorité absolue à main levée a été proclamé délégué suppléant.

- FEDERATION ANC PUISAYE-FORTERRE- Contrat Global Loing Amont

Monsieur CHAPUIS Hervé, ayant obtenu la majorité absolue à main levée, a été proclamé délégué titulaire.

Monsieur MINESI Antoine, ayant obtenu la majorité absolue à main levée, a été proclamé délégué suppléant.

Election de la commission d'appel d'offres

Le Président expose que la collectivité au nombre d'habitants le plus élevé étant une commune de moins de 3 500 habitants, cette commission sera composée de 3 membres titulaires élus par le conseil communautaire en son sein, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Cette élection doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Les conseillers communautaires procèdent à l'élection de la CAO :

Membres titulaires

Nombre de votants : 31

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 31

Sièges à pourvoir : 3

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) :31/3=10

Candidats	Voix	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	TOTAL
Patrick TAVELIN Alain VAVON Rose-Marie VUILLERMOZ	31	10	21	3

Sont élus les membres titulaires suivants : Patrick TAVELIN
Alain VAVON
Rose-Marie VUILLERMOZ

Membres suppléants

Nombre de votants : 31

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 31

Sièges à pourvoir : 3

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) :33/3 :3=10

Candidats	Voix	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	TOTAL
Régis POIRIER Gilbert LE DRUILLENEC Annick BEAUDENON-NOIVILLE	31	10	21	3

Sont élus les membres suppléants suivants : Régis POIRIER
Gilbert LE DRUILLENEC
Annick BEAUDENON-NOIVILLE

Composition des commissions internes de la CCOP

Le Président expose qu'il y a lieu de créer plusieurs commissions qui seront chargées d'étudier et de préparer les dossiers relatifs aux compétences de la Communauté.

Les conseillers communautaires décident que les rapporteurs des Commissions seront élus à la première réunion des dites commissions.

Ils fixent la liste des commissions créées et leur composition dont le détail est énoncé dans le document en annexe à ce compte-rendu.

Le Président suspend la séance à 21 h 30. La séance reprend à 21 h 45.

Indemnité de fonction du Président

Le Président quitte la salle pendant le débat sur ses indemnités.

Le conseil communautaire à l'unanimité vote le taux maximum pour l'indemnité du Président : 41.25%.

Indemnité de fonction des Vice-présidents

Les Vice-présidents quittent la salle pendant le débat sur leurs indemnités.

Madame Fabienne Javon estime qu'en ces temps de restriction, il serait opportun de ne pas voter le taux maximum pour les indemnités des Vice-présidents. Madame Sonia Zimmermann est aussi de cet

avis. Monsieur Régis Moreau propose de moduler le montant des indemnités selon l'importance de chaque vice-présidence.

Les 26 délégués votent les taux suivants pour l'indemnité de fonction des vice-présidents par 15 voix pour, 7 voix contre et 4 abstentions : 16.50% (taux maximum)

Comptes administratifs 2013

Les délégués approuvent, à l'unanimité, successivement les comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes de l'ex CCRC, puis du budget principal et des budgets annexes de l'ex CCCC et enfin le compte administratif du Syndicat du Collège.

Les résultats de clôture par budget sont les suivants :

Budget principal CCRC	269 662.34 €
Budget Maison de la Santé	- 38 967.11 €
Budget Créole-Gare	59 437.28 €
Budget ZA SUD	- 312 271.59 € (comptabilité de stocks)
Budget ZA NORD	17 411.99 €
Budget Bâtiment Relais N°5	9 493.93 €
Budget SPANC	95 052.81 €
Budget principal CCCC	330 322.10 €
Budget Bâtiment Relais	2 025.94 €
Budget assainissement	222 640.26 €
Syndicat du Collège	72 599.56 €

Excédent consolidé :

Fonctionnement	587 397.64 €
Investissement	89 976 .67 €

Comptes de gestion 2013

Les comptes de gestion du receveur, en identités de valeurs avec les comptes administratifs, sont approuvés à l'unanimité dans les mêmes formes.

Fixation des taux de la fiscalité mixte et de la CFE

Dans le cadre de la fusion entre la CCCC et la CCRC, le cabinet Stratorial Finances nous a fourni des taux harmonisés entre les deux anciennes collectivités. Ensuite la DGFIP nous ayant fournie la notification des taux 2014, il s'en suit une différence de 0,01 % pour la TH et la TFNB et une TFB identique.

Les conseillers communautaires votent les taux suivants, produisant 850 209 € :

- taxe d'habitation 11,55%
- taxe foncier bâti 2,69%
- Taux taxe foncier non bâti 10,01%

En ce qui concerne le taux de la cotisation foncière des entreprises, le taux moyen pondéré des deux structures est de 20.72 %. Les conseillers communautaires approuvent le taux suivant, produisant 204 394 € :

- taux de CFE : 20,72%.

- durée d'intégration des taux de CFE découlant de la fusion de la Communauté de Communes des Coteaux de la Chanteraine et de la Communauté de Communes de la Région de Charny, fixée à 2 ans.

Fixation du taux de la TEOM

Le Président expose que suite à la fusion de la Communauté de Communes de la Région de Charny et la Communauté de Communes des Coteaux de la Chanteraine, il existe deux zones de perception de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Les conseillers communautaires votent le taux moyen de 14,36 % pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, produisant 579 746 € au sein des deux zones de la Communauté de Communes de l'Orée de Puisaye, détaillé comme suit :

- Ex REGION DE CHARNY : 3 148 290 € * 14,36 % = 452 094 €
- Ex CHANTERAINE : 888 948 € * 14,36 % = 127 652 €

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013 BA Assainissement Chanteraine, BA Bâtiment Côte Renard.

Le conseil communautaire,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe Assainissement Chanteraine et le budget annexe Bâtiment de Villefranche de l'exercice 2013, le 30 avril 2014, ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2013,

Constatant que le compte administratif présente :

BUDGET Annexe Assainissement Chanteraine

Un excédent de fonctionnement de 86 245,99 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Compte 1068 – exécution du virement à la section d'investissement

Ligne 002 – excédent reporté 86 245 ,99 €

BUDGET Annexe Bâtiment Villefranche

Un excédent de fonctionnement de 19 525,84 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Compte 1068 – exécution du virement à la section d'investissement 17 500,00 €

Ligne 002 – excédent reporté 2 025,84 €

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013 Budget Principal Coteaux de la Chanteraine, Budget SIVOS Collège, Budget Principal Région de Charny.

Le conseil communautaire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif du Budget Principal Coteaux de la Chanteraine, Budget SIVOS Collège, Budget Principal Région de Charny de l'exercice 2013, le 30 avril 2014, ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2013,

Constatant que le solde des comptes administratifs présente :

COMPTE DE RESULTAT DE CLOTURE CONSOLIDE

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT
CCRC 2013		71082,21		198580,13
CCCC 2013	4790,31			335112,41

SIVOS COLLEGE		18894,46		53705,10
TOTAL	4790,31	89976,67		587397,64

001: 89976,67-4790,31= 85 186,36

002: 587 397,64

Résultat de clôture à reprendre au sein du BP 2014 CCOP

Excédent d'investissement : 85 86,36

Excédent de fonctionnement : 587 397,64

Affectation du résultat de l'exercice 2013 budget annexe Créole Gare

Le conseil communautaire vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2013, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 22 573,24€

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 28 437,46€

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 3 575,95€

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 4 850,63€

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0,00€

En recettes pour un montant de : 0,00€

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0,00€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Conseil communautaire, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0,00€

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 33 288,09€

Affectation du résultat de l'exercice 2013 budget annexe bâtiment relais n°1

Le conseil Communautaire vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2013, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -2 999,86€

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 14 412,38€

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 345,71€

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 5 653,76€

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0,00€

En recettes pour un montant de : 0,00€

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 2 654,15€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Conseil Communautaire, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 2 654,15€

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 17 411,99€

Affectation du résultat de l'exercice 2013 budget annexe bâtiment relais n°5

Le conseil communautaire vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2013, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -4 967,60€

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 11 386,26€

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : -197,21€

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 3 272,48€

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0,00€

En recettes pour un montant de : 0,00€

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 5 164,81€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil communautaire, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 5 164,81€

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 9 493,93€

Affectation du résultat de l'exercice 2013 budget annexe maison de la santé et relais de services publics

Le Conseil Communautaire vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2013, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -452 273,34€

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 0,00€

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 382 087,59€

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 31 218,64€

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0,00€
En recettes pour un montant de : 0,00€

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 70 185,75€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Conseil Communautaire, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 31 218,64€

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 0,00€

Affectation du résultat de l'exercice 2013 budget annexe SPANC

Le Conseil Communautaire vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2013, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 16 600,00€

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 28 394,99€

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : -55,00€

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 50 112,82€

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0,00€

En recettes pour un montant de : 0,00€

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0,00€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Conseil Communautaire, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0,00€

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 78 507,81€

Affectation du résultat de l'exercice 2013 budget annexe ZA

Le conseil communautaire vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2013, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -531 203,29€

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 191 576,46€

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 9 613,24€

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 17 742,00€

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0,00€

En recettes pour un montant de : 0,00€

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 521 590,05€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil communautaire, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0,00€

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 209 318,46€

Budgets primitifs de 2014

Le Président rappelle que nous avons subi une baisse importante de la DGF : - 8.06%

Le conseil communautaire vote à l'unanimité les budgets primitifs du budget principal de la CCOP et des 12 budgets annexes s'élevant à :

BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement 5 480 464,64 € en dépenses et en recettes

Section d'investissement 1 236 491,50 € en dépenses et en recettes

BUDGET CREOLE GARE

Section de fonctionnement 41 743,09 € en dépenses et en recettes

Section d'investissement 47 887,28 € en dépenses et en recettes

BUDGET ZA NORD N°1

Section de fonctionnement 34 173,99 € en dépenses et en recettes

Section d'investissement 33 090,14 € en dépenses et en recettes

BUDGET BATIMENT RELAIS N° 5

Section de fonctionnement 17 406,93 € en dépenses et en recettes

Section d'investissement 21 895,74 € en dépenses et en recettes

BUDGET ZA

Section de fonctionnement 1 467 981,81 € en dépenses et en recettes

Section d'investissement 1 094 590,05 € en dépenses et en recettes

BUDGET MAISON DE LA SANTE

Section de fonctionnement 77 889,60 € en dépenses et en recettes

Section d'investissement 121 650,33 € en dépenses et en recettes

BUDGET SPANC

Section de fonctionnement 113 507,81 € en dépenses et en recettes

Section d'investissement 114 252,81€ en dépenses et en recettes

BUDGET Assainissement Charny	
Section de fonctionnement	164 800,00 € en dépenses et en recettes
Section d'investissement	138 800,00 € en dépenses et en recettes

BUDGET Assainissement St Martins/Ouane	
Section de fonctionnement	204 266,00 € en dépenses et en recettes
Section d'investissement	199 216,00 € en dépenses et en recettes

BUDGET Assainissement Grandchamp	
Section de fonctionnement	48 005,00 € en dépenses et en recettes
Section d'investissement	42 675,00 € en dépenses et en recettes

BUDGET Assainissement Chanteraine	
Section de fonctionnement	175 140,00 € en dépenses et en recettes
Section d'investissement	254 642,00 € en dépenses et en recettes

BUDGET Assainissement Perreux	
Section de fonctionnement	74 479,00 € en dépenses et en recettes
Section d'investissement	68 125,00 € en dépenses et en recettes

BUDGET Bâtiment relais Villefranche	
Section de fonctionnement	9 041,70 € en dépenses et en recettes
Section d'investissement	24 370,70 € en dépenses et en recettes

Monsieur Régis Moreau pose la question de la réévaluation des loyers de la Maison de Santé. Monsieur Noël Arduin répond que les praticiens ont intégré la maison de la santé à condition de ne rembourser que la coût de la construction de cette dernière, sans les amortissements, et que bien la disposition de réévaluation soit prévue, il est écrit dans les baux « le loyer pourra être révisé ...», il est tout-à-fait improbable qu'on puisse la leur appliquer dans le contexte médical actuel.

Subvention au titre des amendes de police

Le conseil communautaire autorise le Président à déposer le dossier de demande de subvention au titre des amendes de police, pour les panneaux de signalisation de sécurité demandés par les communes. Le Président précise que la subvention pourra atteindre 47%.

Tarifs de la cantine scolaire

Le Conseil Communautaire, constatant les prix des repas fournis par les prestataires et les charges de fonctionnement inhérents aux services, décide à l'unanimité que le prix du repas fourni par les cantines scolaires des écoles de la CCOP sera pour l'année scolaire 2014-2015 de 3.45 €.

Plan de zonage d'assainissement Charny, Perreux, Saint Martin sur Ouane et Grandchamp

Le Président expose que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la CCOP a validé son projet de zonage d'assainissement définissant les zones d'assainissement non collectif et collectif, par délibération du Conseil Communautaire en date du 4 septembre 2013. Ce projet de zonage a été soumis à enquête publique et a reçu un avis favorable du commissaire enquêteur en date du 10 mars 2014,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Approuve le plan de zonage de l'assainissement tel qu'il est présenté,
- Précise que cette décision fera l'objet d'un affichage à la CCOP et dans les mairies concernées durant un mois et d'une mention légale dans deux journaux locaux,

- Indique que le plan de zonage de l'assainissement définitif et approuvé sera tenu à la disposition du public dans les mairies concernées aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux,
- dit que la présente délibération sera rendue exécutoire dès l'accomplissement des mesures de publicité légale et que le présent zonage d'assainissement sera annexé au document d'urbanisme en vigueur.

Convention de mise à disposition des équipements sportifs avec le Collège les Cinq Rivières

Le Président expose que cette convention d'une durée de trois ans a pour objet d'une part de définir les modalités de la participation du Conseil Général de l'Yonne aux frais de fonctionnement des équipements sportifs utilisés par les Collèges du Département, et d'autre part de fixer avec le Collège les conditions d'utilisation desdits équipements.

En particulier elle fixe la participation financière horaire pour le gymnase (5.34 €/heure) et pour le stade (6.10 €/heures) Ces tarifs n'ont pas évolué depuis 2002. A partir de l'année scolaire 2014-2015 ils seront révisés tous les ans selon l'indice des prix à la consommation hors tabac.

Les conseillers communautaires acceptent les termes de la convention entre la CCOP et le Conseil Général de l'Yonne concernant les installations sportives mises à la disposition des Collèges et autorise le Président à signer la convention et tout acte nécessaire à sa mise en œuvre de cette convention.

Autorisation à Monsieur le Président de signer le compromis de vente avec Monsieur Philippe TANFIN, gérant de la SARL Matériaux Jobert.

Le Président expose au Conseil Communautaire l'avancée du projet et rappelle que les estimations dépassent l'enveloppe programmée. Un nouveau projet a été défini afin de respecter l'enveloppe budgétaire initiale pour répondre aux problématiques de la réforme des rythmes scolaires et de l'amplitude horaire surchargée au gymnase, par la création d'un plateau d'évolution sportifs multi-activités et la couverture d'un court de tennis sans club house.

Ce nouveau projet comprend l'acquisition d'une parcelle pour implanter une piste d'athlétisme, ainsi que l'étude et la réalisation de la couverture d'un court de tennis pour pratiquer en intérieur, et permettre des horaires destinés aux rythmes scolaires au sein du gymnase. L'acquisition de la parcelle à la SARL Matériaux Jobert, représentée par Monsieur Philippe TANFIN en qualité de gérant, sise 70, route de la Mothe 89120 Charny, est donc nécessaire pour faire aboutir le projet ci-dessus.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité l'achat à la SARL Matériaux Jobert, représentée par Monsieur Philippe TANFIN en qualité de gérant, d'une parcelle d'environ 4 000 m² au prix de 10€/m² au sise au 70, route de la Mothe 89120 CHARNY. Il autorise Monsieur Michel COURTOIS, président de la CCOP à intervenir à la signature du compromis de vente et de l'acte authentique à passer devant Maître BELLIAU, notaire à Charny.

Remboursement de l'avance de charges sur les loyers de la Maison de Santé

Le Président expose au conseil que le détail des charges attribuées aux locataires de la Maison de Santé pour l'année 2013 a été calculé.

Il fait apparaître un trop perçu, mais la CCOP n'a pas encore reçu certaines factures, en particulier celles de la maintenance des systèmes de chauffage et ventilation, ainsi que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Les conseillers communautaires décident de surseoir à statuer en attendant les chiffres définitifs.

Avenant n°1 en moins-value lot n°9 DAVID Sarl – Salle évolution Villefranche

Le Président expose qu'au cours du chantier de construction de la salle d'évolution de l'école de Villefranche, il a été décidé de remplacer le sol en carrelage par un sol souple. Cette modification entraîne une moins value.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'approuver la moins-value et autorise Monsieur le Président à signer tous documents pour liquider cet avenant :

Avenant N°1 :

Entreprise	Montant initial du marché € H-T	Montant de l'avenant Moins-value n°1	Montant total du marché € H-T
DAVID SARL Allée Jacquard 6 Av. Jean Mermoz 89000 AUXERRE	8 085,00	875,95	7 209,05

Indemnités de conseil et de budget allouées aux comptables du trésor chargés des fonctions de receveur communautaire

Le Président expose que les indemnités de Madame Le Receveur du SIVOS du collège lui sont dues pour le reliquat de 2013.

Les conseillers communautaires acceptent par 29 voix pour et 2 voix contre, de demander le concours du Receveur communautaire pour assurer des prestations de conseil et d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% pour gestion de 197 jours de l'année 2013. Ils lui accordent également l'indemnité de confection des documents budgétaires. Le total de ces indemnités s'élève à 88.93 €.

Conventions avec la SAUR pour l'assainissement

Suite à la prise de la compétence assainissement par la C.C.O.P., il est nécessaire de mettre à jour certains contrats avec la SAUR : une convention avec la commune de Saint Martin sur Ouanne pour la perception de la redevance, et une convention avec la commune de Grandchamp pour une assistance technique.

Les conseillers communautaires estiment qu'il faut voir ces conventions plus en détail et décident de surseoir à statuer.

Subventions accordées par la CCOP

Les conseillers communautaires examinent le détail des subventions accordées par la CCOP, pour un montant total inscrit au budget de 345 000 €.

Coopératives scolaires (5)	3500.00
Rando Yonne	200.00
Enfance et Loisirs	147 530.00
ADIL 89	530.00
Calinours	123 900.00
Club de lecture	5 815.00
Collège 3 ^{ème} ACME	1 160.00
Conseil développement Pays	200.00
Eva Films	500.00
GIDON Ragondins	1 960.75
Indépendante de Charny	4 365.00

Yonne en Scène	2 000.00
Office de tourisme	15 801.00
Rando Beton	300.00
UNA	602.00
USCC	15 000.00
CLIC Villefranche	1 000.00
ADCF	1 000.00
Autres	20 000.00

Information

Le Président rappelle aux conseillers communautaires que les conseils communautaires auront lieu chaque 3^{ème} mercredi du mois. Le prochain conseil est donc prévu le 22 mai.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à minuit.

Le Président

Le secrétaire

Michel COURTOIS

Fabienne JAVON